

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 24/1148 :

Vote de subvention à la PREV- Appel à projets addictions

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur ADAME Ravat).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, VALY Nazir, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Affaire n°24/1148 : Vote de subvention à la PREV- Appel à projets addictions.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°8/371 du 12 Mars 2021, le Conseil a procédé à la validation d'un accord-cadre préparatoire au Contrat Local de Santé (CLS).

Il est rappelé qu'un CLS vise à réduire les inégalités géographiques et sociales de santé, en facilitant les parcours de soins et de santé, notamment par des actions de prévention, par une organisation des soins, par un accompagnement médico-social, tout en prenant en compte les facteurs qui influent sur la santé et la vie de la population.

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion, en lien avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), ont lancé un appel à projets régional 2022 dédié à la prévention et à la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans. Compte-tenu de l'importance d'une appropriation collective de cet enjeu de santé publique par le plus grand nombre d'acteurs, la ville a répondu à l'appel à projet et sa candidature a été retenue.

C'est dans ce cadre qu'une convention de financement a été signée le 31 Octobre 2022 entre la Préfecture, via des fonds délégués de la MILDECA et la Ville, fixant les étapes et objectifs attendus tout au long du partenariat.

Un premier comité de pilotage, regroupant l'ensemble des acteurs, a eu lieu le 17 janvier 2023.

Parmi les actions à la programmation 2023, figure la lutte contre les cybers addictions via un partenariat entre l'Association Prévention Réunion Education Vers (PREV) et les écoles/collèges.

Afin de garantir la mise en œuvre de ces actions, la PREV sollicite l'attribution d'une subvention de 24 000 €, au titre de la programmation de fin 2022 et de 2023.

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 020 65748 16 RE23000021

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le versement, au titre de 2022 et 2023, d'une subvention de 24 000 € à la PREV dans le cadre de son partenariat avec la ville dans l'appel à projet de lutte contre les addictions,**
- **D'APPROUVER la convention annexée,**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230405-24-1148-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023